



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2008

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, Mme BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mmes CONTRAIRES, GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mme CASTEL, MM. LACASSAGNE, DOMÈGE, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; M. DAUBAGNA, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, M. BRISSON, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, LANNEVERE, DURRUTY, MM. LIÉNARD, CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. LABAYLE à M. GRENET ; M. Michel VEUNAC à M. BOROTRA ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ.

SECRETARE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 18 - INFRASTRUCTURES - BAYONNE.

AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE DIT DE « LA TECHNOCITE » SUR L'AVENUE DU 8 MAI 1945.

Monsieur GRENET présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les travaux de viabilisation et d'équipement du lotissement d'activités « TECHNOCITE » viennent de s'achever. Les aménagements paysagers réalisés au cours de l'automne permettront ainsi de livrer un site des plus remarquables dédié à l'accueil d'activités de recherche-développement, de formation et de services.

Dans le cadre de la desserte de cet espace de 10 ha requalifié, la Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz et la Ville de Bayonne sont convenues d'un accès principal par l'aménagement d'un carrefour giratoire sur l'avenue du 8 mai 1945 -ex R.D. 932-.

Ces travaux viendraient en accompagnement de la création du parc d'activités réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la C.A.B.A.B.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture  
de Bayonne le 06 OCT. 2008

Affiché le 06 OCT. 2008



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

En la matière, de par ses compétences propres dans le domaine de la voirie d'agglomération ces travaux d'aménagements peuvent être pris en charge pour partie par la Communauté d'Agglomération.

Ainsi la Communauté d'Agglomération assurerait la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la structure du carrefour : structure de chaussée, assainissement et réseau d'éclairage public, pour un coût estimé des travaux à 180 000 Euros H.T. La Ville de Bayonne assurerait quant à elle la maîtrise d'ouvrage des travaux de finition : trottoirs, revêtements définitifs, espaces verts, signalisations horizontale et verticale, pour un coût estimé à 70 000 Euros H.T.

La maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux serait confiée à la Ville de Bayonne : cette mission sera effectuée gratuitement selon les dispositions de la convention ci-annexée.

En conséquence, au vu des éléments qui précèdent le Conseil Communautaire est invité à :

- valider le coût total de l'opération d'aménagement de l'ouvrage de desserte du parc d'activités TECHNOCITE, estimé à 250 000 Euros H.T., suivant la répartition précitée ;
- confirmer la Communauté d'Agglomération comme maître d'ouvrage des travaux de structures et de réseaux pour la création du giratoire de la TECHNOCITE ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention de maîtrise d'oeuvre avec la Ville de Bayonne.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

